NE PAS RESPECTER LA SIGNALISATION ENTRAÎNE UN DANGER POUR LA SÉCURITÉ ET MÊME LA VIE DES ENFANTS.

Souvent distraits, spontanés et insouciants, les enfants peuvent se mettre dans des situations risquées.

Nous vous rappellons...

- de **laisser la priorité** aux enfants et aux autobus scolaires;
- que les enfants devraient sortir du véhicule **sur le trottoir**;
- que la **courtoisie** et la **patience** sont des ingrédients importants pour prévenir les accidents;
- que la sécurité publique, c'est aussi **votre responsabilité**.

Les cyclistes et les piétons sont aussi assujettis au Code de la sécurité routière.

police.gatineau.ca

POLICE
Ville de Gatineau

POUR UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES

Le « **syndrome de la porte** » toujours présent!

Si vous circulez fréquemment dans une zone scolaire, sachez que le **« syndrome de la porte »** s'y répand très rapidement.

QU'EST-CE QUE LE « SYNDROME DE LA PORTE »?

Trouble de comportement pouvant affecter les conducteurs qui déposent des enfants à l'école.

La personne affectée a l'impression que l'endroit le plus sécuritaire pour déposer sa progéniture est situé le plus près possible de la porte, peu importe la signalisation en place et au détriment de la sécurité de tous les enfants.

INFRACTIONS

300$ +frais
\+ 4 POINTS D'INAPTITUDE

Article 311 du CSR

Ne pas se conformer aux signaux d'un **brigadier** scolaire adulte ou ne pas faire preuve de prudence à l'approche d'un brigadier juvénile, y compris pour les cyclistes. **80$ +frais**

200$ +frais
\+ 9 POINTS D'INAPTITUDE

Article 460 du CSR

Ne pas immobiliser son véhicule lorsque les feux intermittents d'un **autobus scolaire** sont en marche. **80$ +frais**

60$ à 1980$ +frais
\+ 1 à 36 POINTS D'INAPTITUDE

Article 460 du CSR

Excéder la **limite de vitesse dans une zone scolaire**, entraînant le doublement des amendes prévues.

60$ +frais

Règlement municipal 300-2006

Stationner ou immobiliser son véhicule dans un **endroit interdit**, même pour une courte durée, compromettant ainsi la sécurité des enfants.

1000$ +frais
\+ 4 POINTS D'INAPTITUDE

Article 327 du CSR

Conduire de manière imprudente en commettant des infractions susceptibles de mettre en péril la vie, la sécurité des personnes ou celle des biens.